



► 22 janvier 2019

Alexandre Benalla répond a minima

POLITIQUE. Devant les sénateurs

« **JE NE** pourrai pas répondre » : Alexandre Benalla s'est obstinément refusé hier à donner suite aux principales questions du Sénat sur ses passeports, en se retranchant derrière l'instruction judiciaire en cours, suscitant l'agacement et la mise en garde des parlementaires. Arrivé à 14 heures accompagné d'une nuée de photographes et caméras, Alexandre Benalla a d'abord admis avoir commis « un certain nombre d'erreurs » puis affirmé qu'il n'avait « pas menti » lors de sa première audition devant cette même commission d'enquête, le 19 septembre, lorsqu'il avait affirmé que ses passeports diplomatiques étaient « à l'Élysée ». « Information en cours », avance Benalla

Mais, une fois ce propos liminaire achevé, Alexandre Benalla s'est refusé à répondre à de nombreuses questions des sénateurs : « information judiciaire en cours » et « droit à la non auto-incrimination », a-t-il fait valoir.

« La personne qui refuse de déposer devant une commission d'enquête est passible de deux ans d'emprisonnement et 7 500 euros d'amende », lui a rappelé, menaçant, Philippe Bas, président de la commission. Le co-rapporteur, Jean-Pierre Sueur (PS), a souligné que le silence d'Alexandre Benalla « engendre le soupçon ».

Ni noms, ni fonctions
Le directeur de cabinet d'Emmanuel Macron, Patrick Strzoda, entendu mercredi au Sénat, avait chargé

Alexandre Benalla en révélant notamment qu'il avait utilisé « presque une vingtaine de fois » ses passeports après son licenciement de l'Élysée, entre le 1^{er} août et le 31 décembre. « 23 fois », a rectifié crânement le jeune homme de 27 ans, « pour justifier simplement de mon identité », s'est-il justifié.

Alexandre Benalla a assuré avoir restitué les passeports diplomatiques « à la demande de la présidence de la République et du ministère des Affaires étrangères dans le courant du mois d'août 2018 ». Il a indiqué que ces passeports lui avaient « été rendus à nouveau début octobre 2018 avec un certain nombre d'éléments personnels ». Avoir voyagé avec était une « connerie », a-t-il concédé.

Depuis sa première audition en septembre, de nouvelles questions s'étaient accumulées, au fur et à mesure d'autres révélations sur les activités de l'ex-proche collaborateur d'Emmanuel Macron, notamment en Afrique où il a rencontré le président tchadien Idriss Déby.

Là encore, Alexandre Benalla a répondu a minima. « J'ai avisé des personnes de l'ensemble de mes déplacements à l'étranger », a-t-il indiqué, évoquant « des membres de la présidence de la République », mais refusant de détailler leurs identités ou leurs fonctions.

Concernant son déplacement au Tchad, l'Élysée n'avait pas été informé en amont. Les voyages d'Alexandre Benalla à l'étranger n'avaient « aucun rapport » avec ses

précédentes fonctions à l'Élysée, a-t-il assuré.

« Aucun secret »

De même, alors que Patrick Strzoda avait affirmé la semaine dernière qu'Alexandre Benalla avait été en possession de deux passeports de service, soupçonnant que l'un d'eux ait été obtenu, le 28 juin 2018, via une « falsification », l'ancien chargé de la sécurité du candidat Macron a opposé le silence et le secret de l'instruction.

« Je ne détiens aucun secret. Aucun secret sur qui que ce soit. Je ne fais aucun chantage », a seulement affirmé l'ex-collaborateur d'Emmanuel Macron. Après l'audition, Philippe Bas a jugé qu'il y avait « beaucoup d'invéraisemblances » et de « contradictions » dans le dossier, estimant que la question d'une éventuelle « protection » de l'ex-collaborateur de l'Élysée n'était pas « résolue complètement » hier.



Apparaissant sûr de lui, Alexandre Benalla a le plus souvent botté en touche.

